

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 février 2020**  
~~~~~

**ACQUISITION FONCIÈRE  
PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES TREILLES À ANIANE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 février 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Christian VILOING, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. Pascal DELIEUZE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Claude CARCELLER, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, M. Philippe MACHETEL, Madame Annie LEROY, Monsieur René GARRO

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 24 | Présents : 34 | Votants : 37 | Pour 37<br>Contre 0<br>Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), en particulier son article L. 1111-1, relatif aux acquisitions amiables réalisées par les personnes publiques ;*

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 5211-6 alinéa 1, L. 1311-9 à 11 ;*

*VU l'arrêté préfectoral n°2019-I-1657 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique ;*

CONSIDERANT que la communauté de communes a engagé dès 2004 la création du parc d'activités économiques les Treilles à Aniane,

CONSIDERANT que ce secteur comprend à ce jour 20 lots dont la plupart sont occupés par des entreprises,

CONSIDERANT l'avancement de la commercialisation de la zone, il convient de procéder à la finalisation des travaux d'aménagement de voirie sur le secteur SUD du parc,

CONSIDERANT que ces travaux devront consister en la reprise de structure de la chaussée permettant de l'adapter à la circulation des véhicules lourds, la réalisation du revêtement de voirie et l'aménagement de trottoirs,

CONSIDERANT que certaines parcelles concernées par l'emprise de ces travaux ne sont pas encore de la propriété de la communauté de communes,

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu d'assurer la maîtrise foncière de ces terrains avant l'engagement des travaux d'aménagement,

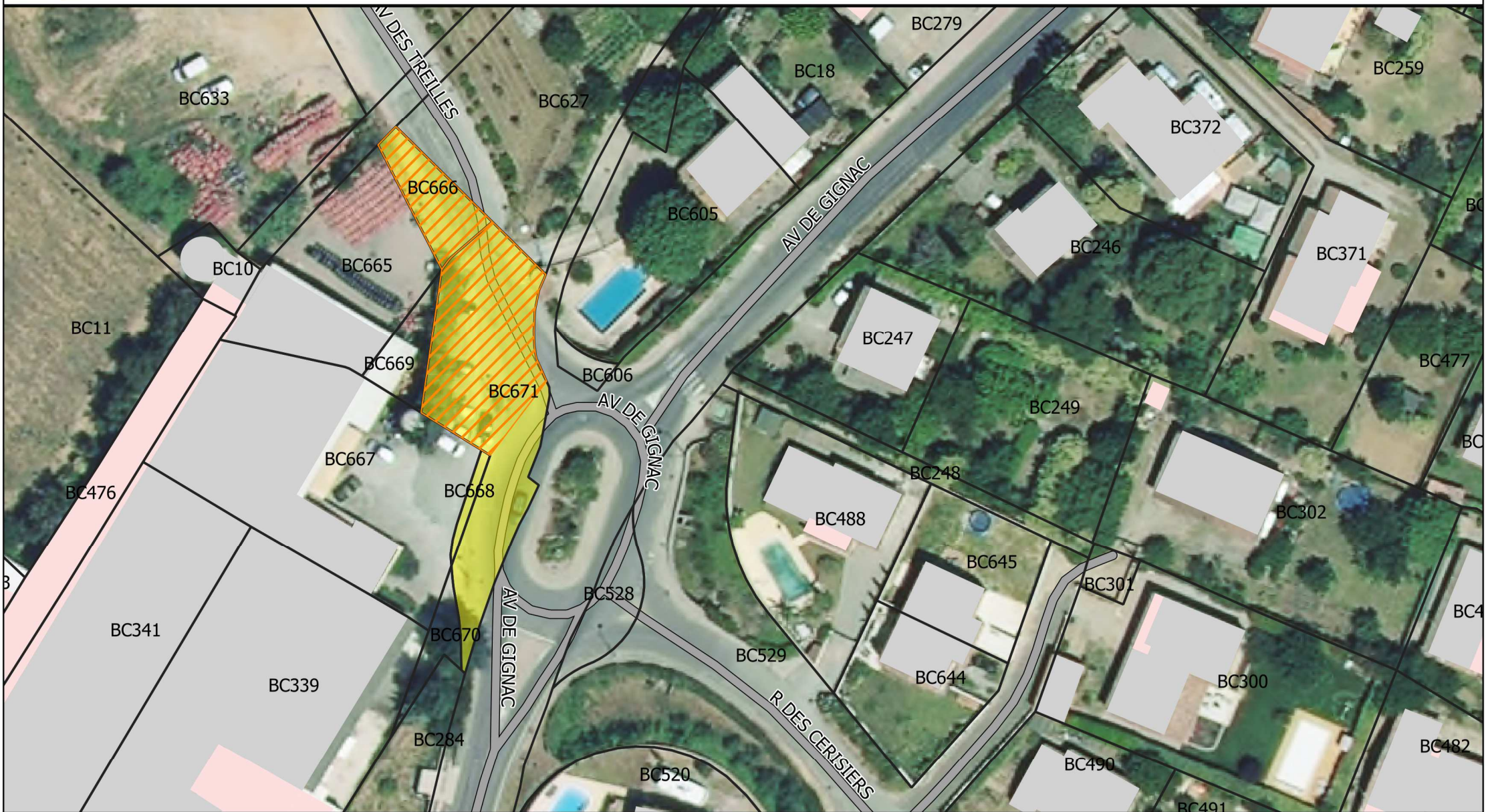
CONSIDERANT que l'acquisition des parcelles suivantes est donc proposée,

| Parcelles     | Contenance (m <sup>2</sup> )                              |
|---------------|---|
| BC666         | 116 m <sup>2</sup>  |
| BC 671 partie | Surface à déterminer selon document d'arpentage à établir |





# Acquisitions PAE Les Treilles - Aniane



**Information projet**  
▨ Projet acquisitions CCVH  
■ Propriété communale

**Information cadastrale**  
■ Bâti dur  
■ Bâti léger  
□ Limite parcellaire

